

Journée d'information de l'AEPF du 24 septembre 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION
Centre La Roquette
47 rue de la Roquette – 75011 Paris
(Métro 9, arrêt Voltaire)

M. / M^{me} _____

Adresse : _____

Âge : _____

Téléphone : _____

@ _____

S'inscrit à la journée d'information du 24 septembre 2022 organisée par l'Académie des Écrivains Publics de France à Paris.

Et règle :

- la somme totale de 160 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée, repas compris) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(*) et un autre de 105 € encaissé après la journée d'information.
- pour les stagiaires des formations suivantes : Iscriptura, CNED, Projet Voltaire (fournir un justificatif à l'envoi de votre bulletin d'inscription) : la somme totale de 144 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée, repas compris) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(*) et un autre de 89 € encaissé après la journée d'information.

Merci de renvoyer le présent bulletin complété et signé, accompagné des deux chèques, du justificatif de tarif réduit le cas échéant, et d'un curriculum vitae.

La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Prévenir de votre situation le cas échéant afin de réserver une salle de restaurant qui soit adaptée également.

Fait à _____ le _____

Pour toute question, s'adresser à Sylvie Monteillet : sylvie@votre-ecrivain-public.com

Dossier à adresser à : Sylvie Monteillet – 46 avenue de l'Yser – 26000 Valence. Inutile de l'envoyer en recommandé avec AR.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur de formation figurant sur le site Internet de l'AEPF.
N.B. : Dans le cas où l'AEPF se verrait contrainte de reporter cette journée d'information, elle vous en avisera au plus tôt.

() Après expiration du délai légal de réflexion – En cas de désistement injustifié de votre part moins de deux semaines avant la journée d'information, la somme de 55 € restera acquise à l'AEPF.*